

N^o 14.
 Barbe,
 Michel
 &
 Midoux,
 opportune
 mand.

Signé huit cent trente deux, le cinq ju mois de mars à cinq heures après midi.
 Sachant nous francs seker, Romain adjoint présent pour
 le empêchement de N^o le mari, les fonctions d'officiers de l'état civil de la
 Commune de Noiroi, Canton d'Arnouldsbourg de Noiroi, Département
 des Ardennes, sont comparus Michel Louis Barbe, âgé de vingt six ans
 et demi, né à Champignoul, Ardennes, le vingt quatre Février an treize
 (C'est à dire mil huit cent cinq) ainsi qu'il résulte de son acte de naissance.

toutes les parties de l'acte
 Civil préalable du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse
 s'ils veulent de prendre pour mari et pour femme, Chacun d'eux a paré ses réponses
 séparément et affirmativement, Déclarons au nom de la loi que Michel Louis
 Barbe et la Démoniselle opportune Midoux sont unis par le mariage.
 De quoi nous avons dressé acte en présence de Jean Baptiste Augustin Midoux
 manouvrier, âgé de vingt deux ans, frère à l'épouse, de Marie Jean Midoux
 Bonnethier, âgé de vingt sept ans, Cousin germain de l'époux, de Louis Gillet
 Esberand, âgé de quatre huit ans, et de Jean François Cheveronier, âgé
 de soixante ans, âgé de cinquante six ans, tous quatre demeurant en la Commune
 de Noiroi, les quels après qu'il leur en a pu être donné lecture l'ont signé et
 nous l'époux et le père de l'épouse, les père de l'épouse et la mère et la mère
 de l'épouse qui ont déclaré en avoir été les signés de la Interpellés.
 fait à Noiroi le jour mois et an que dessus.
 Midoux vint martré
 Auguste Midoux Gilbert Barbe
 Cheveronier

annexé au présent acte, Profession de maison, Domicilié à Gruesere
Thomas Majard, fils de défunt Jean-Baptiste Barbe, Decedé
Manoüillé à Gruesere le deux avril mil huit cent vingt trois, ainsi
qu'il résulte de l'acte de décès annexé au présent acte et de Marie
Elisabeth Boie, son épouse en septième mariage, âgée de Cinquante
cinq ans, ménagère, demeurant audit Gruesere le premier et Consentante
Et Demoiselle Opportune Mielou, âgée de vingt ans, née en la Commune
de Noiroi le vingt un avril mil huit cent douze, ainsi qu'il résulte de son
acte de naissance annexé au présent acte, Domiciliée en la dite
Commune de Noiroi, fille mineure de Pierre Mielou, âgé de soixante
trois ans, manoeüvier, demeurant en la Commune de Noiroi le présent
et Consentant et de Marguerite Lambert, son épouse en troisième
mariage, âgée de Cinquante sept ans, demeurant en cette Commune
Ci présents et Consentants, lesquels nous ont requis de procéder à la
Célébration du mariage, proprio verbo, et dont les publications ont été
faites devant la municipalité de cette maison commune, savoir: la
première le deux septième, deuxième Dimanche du mois de mai à l'heure de midi et la
troisième le dix septième, troisième Dimanche du même mois
aussi à l'heure de midi, et à Gruesere, dimanche du septième jour et de
soixante, les mêmes jours, deux et dix septième, deuxième et troisième
Dimanches du mois de mai, dernier, aucune opposition audit mariage n'ayant
eu lieu, suivant droit et usage requiescitions, après avoir donné lecture de
toutes les lois, le décret constitutionnel, et du Chapitre VI, de l'acte du loi
C'est pourquoi du mariage, avons demandé au futur époux et à la future épouse
s'ils voulaient se prêter pour mari et pour femme, chaque deux d'un côté, l'autre
côté séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que lesdits époux
Boie et la Demoiselle Opportune Mielou sont unis par le mariage
de la loi de l'Etat de France le deux avril mil huit cent vingt trois.